

Plan de l'OIT pour la mise en œuvre  
du Programme de développement durable  
à l'horizon 2030



---

## **Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
I. Le travail décent au service du développement durable .....	3
Les objectifs de développement durable .....	3
Mécanismes de coordination, partenariats et processus d'examen des Nations Unies .....	6
II. Appui de l'OIT à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national .....	9
Mettre l'accent sur des stratégies de développement durable cohérentes pilotées par les pays .....	9
Programmation de l'OIT et mise en œuvre à l'horizon 2030.....	9
Les programmes par pays de promotion du travail décent et la nouvelle génération de programmes nationaux de partenariat des Nations Unies .....	10
Collaboration à l'échelle du Bureau visant à renforcer la capacité de mise en œuvre des ODD.....	10
Intégrer le travail décent dans la programmation par pays des Nations Unies .....	12
Renforcer la contribution de l'OIT aux équipes de pays des Nations Unies .....	13
III. Services consultatifs du BIT à propos du travail décent au service du développement durable .....	15
IV. Des indicateurs du travail décent pour suivre les progrès relatifs aux ODD .....	17
Prise en compte du travail décent dans le cadre d'indicateurs .....	17
Renforcer la capacité du BIT à faciliter le suivi des ODD.....	18
V. Renforcement des capacités, communication, partage des connaissances et perfectionnement du personnel .....	19
Renforcer la capacité des mandants de participer aux stratégies nationales .....	19
Renforcer les activités de sensibilisation, de communication et d'échange d'informations...	20
Perfectionnement du personnel et échange de connaissances.....	20
VI. Partenariats multipartites, coalitions thématiques et mobilisation de ressources.....	20
VII. Supervision par l'équipe globale de direction et liste des mesures à prendre .....	21
<b>Annexes</b>	
I. Liens entre les cadres de résultats du programme et budget pour 2016-17 et les objectifs et les cibles du Programme 2030 (tableau non exhaustif et indicatif, faisant mention des liens directs et indirects).....	25
II. Lancement de PNUAD sur la période 2014-2016 et PPTD de l'OIT .....	27



---

## Introduction

1. L'adoption, le 25 septembre 2015, du document intitulé *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*<sup>1</sup> par le Sommet des Nations Unies sur le développement durable offre au système des Nations Unies dans son ensemble, et à l'OIT en particulier, une occasion unique d'apporter un appui aux Etats Membres qui s'engagent en faveur de la réalisation d'objectifs de développement durable (ODD) ambitieux issus d'un large consensus sur un ensemble varié de priorités interdépendantes.
2. Des éléments importants de l'Agenda du travail décent de l'OIT ont été incorporés dans le cadre intégré et porteur de changement du Programme 2030. L'OIT se trouve par conséquent investie de la responsabilité de contribuer pleinement et activement à la mise en œuvre des ODD, y compris en appuyant les stratégies nationales en faveur du développement durable
3. L'OIT doit se mobiliser tout entière compte tenu des défis de taille qu'il lui faut relever pour que son plan de mise en œuvre à l'horizon 2030 soit un succès. Le Bureau doit être capable, en tant qu'acteur de premier plan du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, de fournir des services consultatifs cohérents et de mettre en œuvre des programmes efficaces de coopération pour le développement, fondés sur son système normatif et ses méthodes de travail tripartites.
4. Le plan de mise en œuvre de l'OIT à l'horizon 2030 comporte deux volets.
5. Le premier volet récapitule les principaux éléments du Programme 2030 à l'intention du Bureau et des mandants de l'OIT. Tous les ODD sont, d'une manière ou d'une autre, liés au mandat de l'OIT et aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent. Il est fait expressément référence aux domaines de compétence de l'OIT dans plusieurs cibles, et l'objectif 8 est axé sur la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
6. Le personnel du BIT est invité à lire le document intitulé *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, qui servira de référence principale pour les travaux des quinze prochaines années. Ce document prescrit à l'ensemble du système des Nations Unies d'aider les Etats Membres à mettre en œuvre un programme ambitieux visant à donner à l'économie mondiale une nouvelle orientation propice au développement durable. Du point de vue de l'OIT, l'axe principal du Programme 2030 est la transformation du monde du travail dans la perspective d'un avenir durable sur le plan environnemental, social et économique, le travail décent étant à la fois un moyen d'atteindre cet objectif et une fin en soi.
7. Le deuxième volet a trait aux opportunités et aux difficultés d'ordre organisationnel que représente le Programme 2030 pour l'OIT. Il s'ensuit que le Bureau et les mandants de l'OIT doivent redoubler d'efforts pour aider les Etats Membres et le système des Nations Unies à mettre en œuvre ce programme.
8. La réforme entreprise au sein de l'OIT et les changements effectués depuis 2012 ont permis des progrès dans ce sens, mais d'autres mesures devront être prises pour faire en sorte que les ressources du Bureau, dont le temps de son personnel, soient bien utilisées grâce à une meilleure coordination des activités. L'«approche intégrée» préconisée par la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est devenue encore

<sup>1</sup> Voir le document (en anglais) à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

---

plus impérative pour l'Organisation si celle-ci veut être en mesure de répondre aux besoins des mandants et de jouer pleinement son rôle dans le système multilatéral.

- 9.** L'initiative du centenaire sur l'éradication de la pauvreté a été conçue en vue de regrouper des aspects importants des travaux de l'OIT qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 et aident à définir l'apport de l'Organisation à la réalisation des ODD. Cette initiative va donc tout à fait dans le sens du préambule du Programme 2030, où il est indiqué «que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable». Cette idée est également réaffirmée à travers l'engagement pris de «ne laisser personne de côté».
- 10.** Bien que l'élaboration du programme et budget pour 2016-17 ait commencé avant que la version définitive du Programme 2030 soit arrêtée, il a été tenu compte, dans le cadre de ces travaux, des possibilités que l'OIT aurait, à travers ce programme, d'œuvrer à la réalisation de son objectif du travail décent pour tous. Les résultats définis dans le programme et budget cadrent d'ailleurs parfaitement avec les ODD, favorisant ainsi les synergies entre les équipes mondiales d'appui technique, les bureaux extérieurs, les programmes phares, les initiatives du centenaire et les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'OIT ainsi que leur coordination avec le système des Nations Unies, au service des Etats Membres.
- 11.** Il faut s'attendre, malgré l'urgence et l'ampleur des défis à relever, à quelques tâtonnements pendant les premières années de cette nouvelle phase de la coopération internationale. Pour l'OIT, ce processus coïncide avec l'exécution du programme et budget et du cadre stratégique transitoire pour la période 2016-17. Le prochain programme et budget et le plan stratégique pour 2018-2021 seront élaborés compte tenu des enseignements tirés du plan de mise en œuvre de l'OIT à l'horizon 2030, de sorte qu'ils soient en parfaite adéquation avec l'évolution du système pour le développement et la contribution du cadre de résultats de l'Organisation à la réalisation des ODD.
- 12.** Ce plan de mise en œuvre devra être réexaminé périodiquement au fur et à mesure de l'évolution de la coopération de l'OIT avec le système multilatéral pour le développement. Plusieurs décisions relatives au suivi doivent être prises en 2016. Par exemple, le système d'indicateurs et d'autres modalités relatives au mécanisme de contrôle et de suivi doivent être définis par le Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet 2016. En outre, la Conférence internationale du Travail examinera, à sa session de 2016, plusieurs questions étroitement liées au rôle de l'OIT en matière de travail décent au service du développement durable, notamment l'évaluation de l'impact de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le rapport thématique du Directeur général sur l'éradication de la pauvreté et le rôle du travail décent dans le développement durable. L'OIT ne peut pas pour autant se permettre d'attendre pour prendre les mesures qui s'imposent afin de s'acquitter des responsabilités que le Programme 2030 lui confère – et qui incombent à travers elle aux mandants et au Bureau.
- 13.** Cette première version du plan de l'OIT contient, en guise de conclusion, une liste de 22 mesures à prendre en 2016, dans laquelle est précisée, pour chaque mesure, l'unité responsable de son exécution.

---

## I. Le travail décent au service du développement durable

14. Au terme d'une réflexion concernant le programme de développement pour l'après-2015 qui a duré près de trois ans et a abouti à la négociation de 17 ODD assortis de cibles, le Sommet des Nations Unies sur le développement durable a adopté, le 25 septembre 2015, le document intitulé *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. L'adoption du Programme 2030 est une décision politique historique des dirigeants de la planète en faveur d'«une série complète d'objectifs et de cibles à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement». Le concept de développement durable comporte trois dimensions – économique, sociale, environnementale – qui sont d'égale importance et sont intimement liées. Le travail décent occupe une place centrale dans le Programme 2030: il n'est pas seulement inscrit dans l'ensemble des objectifs et des cibles, il fait aussi partie intégrante de la vision portée par ce programme.

Nous sommes résolus à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde d'ici à 2030; à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre; à édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place; à protéger les droits de l'homme et à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; à protéger durablement la planète et ses ressources naturelles. Nous sommes résolus également à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue qui profitera à tous et s'inscrira dans la durée, au partage de la prospérité et au respect du principe d'un travail décent pour tous, compte tenu des différents niveaux de développement national et des capacités des pays (paragraphe 3).

15. Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui leur sont associées constituent la pièce maîtresse du programme. Ils sont le fruit d'un intense processus de consultation et de négociation entre les Etats Membres et doivent être mis en œuvre à l'échelle du globe. Presque tous les ODD ont trait au mandat de l'OIT et aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent, certains plus directement que d'autres.

### Les objectifs de développement durable

- Objectif 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Etablir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions \*
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

**16.** L'objectif 8 confère à la promotion du travail décent un rôle essentiel en tant que moteur d'une croissance partagée. Il s'articule autour des principaux points suivants:

- maintenir un taux de croissance économique par habitant d'au moins 7 pour cent par an dans les pays les moins avancés (8.1);
- accroître la productivité en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre (8.2);
- promouvoir la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat, stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel (8.3);
- dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement (8.4);
- parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale (8.5);
- réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (8.6);
- supprimer le travail forcé et mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes (8.7);

\* Etant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.



- 
- défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire (8.8);
  - développer un tourisme durable qui crée des emplois (8.9);
  - généraliser l'accès aux services financiers (8.10).

Les moyens de mise en œuvre associés à l'ODD 8 prévoient notamment d'accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement (8.a) ainsi que d'appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT et de mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes (8.b).

- 17.** Plusieurs cibles associées à d'autres objectifs font expressément référence aux domaines de compétence de l'OIT. La mise en place de systèmes de protection sociale, y compris de socles nationaux de protection sociale, est l'une des cibles (1.3) associées à l'objectif d'élimination de la pauvreté et constitue, comme l'adoption de politiques sur les plans salarial et budgétaire, un moyen déterminant de réduire les inégalités (10.4). En outre, pour que les cibles relatives à l'élimination complète de l'extrême pauvreté (1.1) et à la réduction de la pauvreté (1.2) puissent être atteintes, l'OIT devra prendre part aux activités menées dans ce but et en assurer le suivi. La question des compétences techniques et professionnelles apparaît dans trois cibles relevant de l'objectif relatif à l'éducation (4.3, 4.4 et 4.5). Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles est l'une des cibles associées à l'objectif 5 (5.1). Il est aussi fait référence aux travailleurs ruraux (2.3), aux travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation (3.c et 4.c), aux soins et travaux domestiques non rémunérés (5.4), à l'élimination de la discrimination et aux mesures visant à assurer l'égalité des chances (10.3), aux travailleurs migrants (10.7), à la promotion de l'emploi industriel (9.2), à l'intégration des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur (9.3), à la résilience face aux aléas climatiques et aux chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental (13.1), aux lois et normes internationales sur la conservation des océans et de leurs ressources (14.c), à l'état de droit (16.3) et aux libertés fondamentales (16.10).
- 18.** L'objectif 17 porte sur les moyens de mise en œuvre et les partenariats mondiaux pour le développement durable. Les cibles portant expressément sur des aspects structurels préconisent un renforcement de la coordination et de la cohérence des politiques dans l'intérêt de la stabilité macroéconomique et du développement durable ainsi que le respect d'une marge de manœuvre nationale, la promotion des partenariats multipartites et le renforcement des capacités en matière de suivi.
- 19.** Le Programme 2030 contient de nombreuses références au Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>2</sup> adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (tenue du 13 au 16 juillet 2015) et approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce programme d'action fait partie intégrante du Programme 2030. Le travail décent a été reconnu comme un élément central du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui débute ainsi:

Nous nous attacherons à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et nous nous orienterons résolument vers un système économique mondial qui ne laissera de côté aucun pays et aucun individu, en assurant un travail décent et des moyens de subsistance productifs pour tous, tout en préservant la planète pour nos enfants et les générations futures (paragraphe 1).

<sup>2</sup> Document disponible (en anglais) à l'adresse [http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA\\_Outcome.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf).

- 
- 20.** L'accent est également mis sur le rôle central que l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale, éléments essentiels du Programme d'action d'Addis-Abeba, jouent dans le développement durable et dans le Programme 2030.

... Pour permettre à tous de tirer parti de la croissance, nous ferons du plein emploi productif et du travail décent pour tous des objectifs fondamentaux de nos stratégies nationales de développement. Nous encouragerons la participation pleine et entière des femmes et des hommes, y compris les personnes handicapées, au marché du travail organisé. Nous notons que les très petites, petites et moyennes entreprises, qui créent la majorité des emplois dans de nombreux pays, n'ont souvent pas accès au financement. Nous nous engageons à œuvrer, en collaboration avec les acteurs privés et les banques de développement, à la promotion d'un accès adéquat, facile et stable au crédit en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à l'acquisition de connaissances pour tous, particulièrement les jeunes et les entrepreneurs. Nous nous emploierons à promouvoir des stratégies nationales appelées à jouer un rôle clé dans la satisfaction des besoins et des aspirations des jeunes. Nous nous engageons également, d'une part, à élaborer et à mettre en œuvre, d'ici à 2020, une stratégie globale en faveur de l'emploi des jeunes et, d'autre part, à mettre en application le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (paragraphe 16).

- 21.** Dans le Programme 2030, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est définie comme le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener, à l'échelle mondiale, face à ces changements, ce qu'a effectivement confirmé par la suite l'accord ambitieux et universel conclu à la vingt et unième session de la Conférence des Parties tenue à Paris en décembre 2015 (COP21)<sup>3</sup>. L'action requise pour enrayer les changements climatiques est d'une ampleur telle qu'il faudra, pour la mettre en œuvre, modifier profondément les structures d'emploi afin d'ouvrir des possibilités et d'accompagner la transition. Il est par conséquent important que l'Accord de Paris contienne un engagement qui tienne compte:

... des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national...

## **Mécanismes de coordination, partenariats et processus d'examen des Nations Unies**

- 22.** Le système des Nations Unies, à travers ses différents mécanismes de coordination, recherche activement des moyens d'assurer au mieux l'appui intégré préconisé par le Programme 2030. L'OIT collabore étroitement aux travaux du Secrétariat de l'ONU au sein du Conseil des chefs de secrétariat et de ses organes subsidiaires aux niveaux régional et mondial. L'OIT, en tant qu'institution spécialisée – en fait la première à avoir été reconnue par le Conseil économique et social (ECOSOC) –, a un accord très ancien avec les Nations Unies<sup>4</sup>. Tenant compte de la Constitution de l'OIT, de ses structures de direction et de son programme et budget, l'accord insiste particulièrement sur la coopération, la coordination et la facilité d'application des mesures prises dans tous les domaines d'action des Nations Unies.
- 23.** Le cadre des activités du système des Nations Unies pour le développement est déterminé par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies que les Etats membres effectuent par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui en assure la coordination et

<sup>3</sup> Voir <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109r01f.pdf>.

<sup>4</sup> Voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/leg/agreements/nu.htm>.

---

définit de nouvelles orientations lors de son débat sur les activités opérationnelles. Le prochain examen aura lieu en 2016 et sera centré sur la mise en œuvre du Programme 2030. Il coïncidera avec la réunion – la première depuis l’adoption du Programme 2030 – du Forum politique de haut niveau, chargé d’assurer un suivi régulier de ce programme à l’échelle mondiale, et notamment d’examiner les progrès accomplis. A sa réunion de 2016, organisée sous les auspices de l’ECOSOC, le Forum politique de haut niveau sera également saisi de recommandations de la Commission de statistique de l’ONU relatives aux indicateurs associés aux cibles définies dans le programme.

- 24.** Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) élabore actuellement, à l’intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, de nouveaux éléments d’orientation concernant l’appui à apporter aux Etats membres pour adapter le Programme 2030 aux réalités de chaque pays. C’est ce qu’on appelle la stratégie de simplification, d’accélération et de soutien aux politiques (MAPS). La «simplification» recouvre l’appui que les équipes de pays des Nations Unies peuvent apporter aux gouvernements afin qu’ils transposent le Programme 2030 dans leurs stratégies, plans et budgets nationaux et locaux et qu’ils renforcent leurs systèmes de données. Ce processus nécessitera une campagne intensive de sensibilisation des parties prenantes nationales au nouveau programme ainsi que, si besoin est, un renforcement de leurs capacités afin de faciliter leur contribution. L’«accélération» consiste à aider les pays à recenser les obstacles et les blocages qui entravent la réalisation des objectifs et des cibles et à y remédier; elle s’inspire de la stratégie qui a été appliquée par une soixantaine de pays entre 2010 et 2015 pour que les cibles associées aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soient atteintes plus rapidement. Le «soutien aux politiques» permettra aux pays de bénéficier, sur demande, d’un appui stratégique et technique coordonné de la part du système des Nations Unies, grâce à l’étendue des compétences des entités du GNUM et à leur vaste expérience en matière de gestion de programmes. Les directives relatives à la simplification font actuellement l’objet d’une expérience pilote, tandis que celles qui concernent l’accélération et le soutien aux politiques sont en préparation. En outre, le GNUM met actuellement à jour les directives relatives aux Plans-cadres des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) et a récemment publié, à l’intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, de nouvelles directives concernant leurs responsabilités et leur rôle respectifs dans la promotion des droits de l’homme <sup>5</sup>.
- 25.** Le Programme 2030 prévoit qu’un partenariat mondial revitalisé facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles (paragraphe 60). Le partenariat mondial devrait évoluer et englober plusieurs partenariats multipartites. Les politiques et les mesures définies dans le Programme d’action d’Addis-Abeba apporteront un soutien essentiel au partenariat mondial.

[Elles] couvre[nt] les questions suivantes: les ressources publiques intérieures; l’entreprise privée et les finances intérieures et internationales; la coopération internationale pour le développement; le commerce international, moteur du développement; la dette et la viabilité de la dette; le règlement des problèmes systémiques; la science, la technologie, l’innovation et le renforcement des capacités; et les données, le contrôle et le suivi (paragraphe 62).

<sup>5</sup> Le guide provisoire sur la MAPS peut être consulté (en anglais) à l’adresse suivante <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/Post2015-SDG/UNDP-SDG-UNDG-Reference-Guide-UNCTs-2015.pdf>.

---

**26.** Le Programme 2030 accorde un rôle majeur au secteur privé:

Nous veillerons à ce que le secteur des entreprises soit dynamique et fonctionnel, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires conformément aux ensembles de normes et d'accords internationaux pertinents et à d'autres initiatives en cours à cet égard, tels que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les normes du travail de l'Organisation internationale du Travail, la Convention relative aux droits de l'enfant et les principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement, pour les Etats qui sont parties à ces accords (paragraphe 67).

- 27.** La dernière partie du Programme 2030 met l'accent sur l'importance d'un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré qui aidera les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis. On commence à se faire une idée plus précise des incidences du processus de suivi et d'examen aux niveaux national, régional et mondial. Cette partie du programme est l'une de celles qui ont été rédigées en dernier, fin juillet 2015. Elle semble ouvrir à l'OIT plusieurs possibilités intéressantes et importantes de participer activement à ce processus.
- 28.** Deux aspects présentent un intérêt particulier pour l'OIT: les examens effectués au niveau national «revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliteront la communication d'informations par toutes les parties concernées» (paragraphe 74 *d*) et ils «seront axés sur l'être humain, tiendront compte des différences entre les sexes, respecteront les droits de l'homme et accorderont une attention particulière aux plus pauvres, aux plus vulnérables et à ceux qui ont pris le plus de retard» (paragraphe 74 *e*).
- 29.** «Les rapports nationaux permettront d'évaluer les progrès accomplis et de recenser les problèmes aux niveaux régional et mondial. S'ajoutant à la concertation régionale et aux examens mondiaux, ils contribueront à étayer les recommandations formulées en matière de suivi à différents niveaux.» (paragraphe 77). Ces examens à l'échelle nationale pourront servir de base, aux niveaux régional et sous-régional, à une «transmission de connaissances entre pairs, notamment à la faveur d'examens volontaires, d'un partage des meilleures pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs communs». Ainsi, ils «contribueront au suivi et à l'examen à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable» (paragraphe 80).
- 30.** Les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU seront un maillon important de la mise en œuvre du Programme 2030. Elles ont défini sept domaines d'action prioritaires: intégrer les ODD dans les plans nationaux de développement et les budgets y afférents; promouvoir la cohérence, l'homogénéité et la coordination des politiques; renforcer les capacités des Etats membres en termes de données et de statistiques aux fins de mise en œuvre du Programme 2030; trouver et promouvoir des sources innovantes de financement pour le développement; mettre la science, la technologie et l'innovation au service du Programme 2030; tirer parti des partenariats Sud-Sud et des partenariats régionaux; et convertir les modèles régionaux en biens publics mondiaux.
- 31.** Au titre du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement est chargé de garantir un appui cohérent et intégré à son exécution. Les divers mécanismes de coordination relevant du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies mènent à cette fin d'intenses discussions sur la façon de relever les nouveaux défis, auxquelles le Directeur général du BIT et ses représentants participent activement.
- 32.** Afin de rassembler tous les éléments nécessaires au suivi à l'échelle mondiale et d'organiser les travaux du Forum politique de haut niveau, le Secrétaire général de l'ONU a présenté à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en 2016 un rapport définissant les

---

dispositions à prendre pour instaurer un suivi et un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial et les responsabilités y afférentes <sup>6</sup>.

33. Lorsqu'il aura été mis à jour, le plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 donnera de plus amples précisions sur la manière dont le processus de suivi se déroulera une fois les décisions prises.

## **II. Appui de l'OIT à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national**

### **Mettre l'accent sur des stratégies de développement durable cohérentes pilotées par les pays**

34. Dans la déclaration relative au Programme 2030, il est affirmé que «notre action s'articulera autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés» (paragraphe 63). L'ONU et l'OIT peuvent s'attendre à une augmentation significative des demandes, de la part des Etats Membres, d'un appui du BIT pour l'élaboration et la mise en pratique de stratégies nationales qui accordent une place importante au travail décent et à la croissance inclusive. A la différence des OMD, le Programme 2030 donne clairement un rôle moteur aux Etats Membres, avec un appui assuré par le système des Nations Unies.
35. Un accroissement du financement, notamment issu de sources de financement du développement non traditionnelles, au profit du système des Nations Unies pour le développement est à l'étude, sans grandes chances d'une augmentation significative. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met l'accent sur la mobilisation de ressources nationales pour la mise en œuvre des stratégies de développement durable, à la fois par le biais d'un meilleur fonctionnement des institutions financières qui orientent l'épargne privée vers l'investissement et grâce à une augmentation des recettes fiscales visant à financer les services et les investissements relevant du secteur public. Dans ce contexte, l'OIT devra se préparer à répondre aux nouveaux défis et à tirer profit des opportunités nouvelles en continuant d'améliorer son efficacité pour ce qui est des réponses qu'elle apporte aux besoins des Membres, notamment en renforçant la capacité de ses mandants à jouer un rôle de premier plan dans les stratégies nationales de mise en œuvre. Le programme de réforme engagé par le Directeur général aborde bon nombre de ces questions.

### **Programmation de l'OIT et mise en œuvre à l'horizon 2030**

36. Le programme et budget pour 2016-17 est articulé autour de dix résultats stratégiques, trois éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques et trois résultats facilitateurs. Bien qu'il ait été préparé avant la finalisation du Programme 2030, il a anticipé la structure des ODD qui s'est par la suite imposée. L'action de l'OIT destinée à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 s'inscrit donc pleinement dans le cadre de résultats de l'Organisation. De plus, les cinq programmes phares de l'OIT visent à améliorer l'efficacité des processus de mobilisation des ressources et d'exécution des programmes au regard d'un certain nombre d'ODD (voir la liste des liens entre le cadre de programmation de l'OIT et les ODD dans l'annexe I).

<sup>6</sup> Voir le site (en anglais) <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/follow-up>.

- 
37. Les enseignements tirés du plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 guideront la préparation du plan stratégique pour 2018-2021, lequel sera aligné sur le cycle des cadres analogues utilisés dans l'ensemble du système des Nations Unies.
38. Les sept initiatives du centenaire annoncées par le Directeur général sont également reliées à plusieurs ODD. Ces initiatives abordent des questions essentielles sur lesquelles l'OIT doit se pencher pendant la période précédant la session de 2019 de la Conférence internationale du Travail, afin que son engagement indéfectible en faveur de la justice sociale inspire les réponses qu'elle apporte aux nouvelles réalités du monde du travail. En particulier, l'initiative sur l'éradication de la pauvreté fixera le cadre de l'action de l'OIT en faveur du Programme 2030. Cette initiative regroupe les différents aspects de l'action de l'OIT qui concourent à ce programme et permet de préciser la contribution de l'Organisation à la réalisation des ODD. Elle constituera le thème du rapport du Directeur général à la session de 2016 de la Conférence, au cours de laquelle les délégués, en séance plénière, auront la possibilité de définir plus précisément l'action de l'Organisation en matière d'éradication de la pauvreté. Enfin, en 2016, la publication phare du BIT intitulée *Emploi et questions sociales dans le monde* aura pour thème central «Transformer les emplois pour éradiquer la pauvreté».

### **Les programmes par pays de promotion du travail décent et la nouvelle génération de programmes nationaux de partenariat des Nations Unies**

39. L'OIT appuiera pleinement l'action d'ensemble du système des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant l'accent sur le travail décent dans les stratégies, politiques et plans nationaux de développement durable les plus récents. Elle collaborera avec les institutions partenaires pour favoriser les résultats en matière de travail décent aux niveaux national, régional et mondial au moyen d'approches plus cohérentes et mieux intégrées, comme le préconisent la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale et le Programme 2030.
40. L'importance accrue accordée à un processus d'élaboration des stratégies de développement durable piloté au niveau national exigera une réorientation des programmes d'appui aux partenariats par pays des Nations Unies, et donc de l'OIT. De nombreux pays réexaminent leurs programmes de partenariat des Nations Unies, et plusieurs programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT doivent être renouvelés (voir annexe II). Une nouvelle note d'orientation sur les programmes par pays de promotion du travail décent sera publiée début 2016, qui traitera notamment de la nécessité d'intégrer la nouvelle génération de PPTD dans un cadre renforcé pour l'appui des Nations Unies aux plans et politiques nationaux de développement durable.

### **Collaboration à l'échelle du Bureau visant à renforcer la capacité de mise en œuvre des ODD**

41. Pour jouer parfaitement son rôle au nom des Etats Membres en tant que principale source d'expertise sur l'Agenda du travail décent et contribuer pleinement aux stratégies cohérentes en faveur d'une croissance économique inclusive préconisées dans le Programme 2030, le Bureau devra renforcer sa capacité de fournir des services consultatifs reposant sur des données probantes ainsi que des informations et un appui techniques en temps opportun. Pour ce faire, il sera nécessaire d'accroître la collaboration entre toutes les unités du Bureau pour soutenir les activités menées par les bureaux de pays avec les mandants nationaux, les équipes de pays des Nations Unies et les autres partenaires du développement. La collaboration aux niveaux régional et mondial sera également intensifiée.

- 
42. A la différence des OMD, le Programme 2030 est universel. Tous les Etats Membres sont donc encouragés à «élaborer dans les meilleurs délais des initiatives nationales ambitieuses dans l’optique de la mise en œuvre globale du programme. Celles-ci peuvent appuyer le passage aux objectifs de développement durable et mettre à profit les instruments de planification existants, tels que les stratégies de développement national et de développement durable, selon le cas.» (paragraphe 78).
43. Dans les réponses qu’ils apporteront, les Etats Membres «tiendront compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement propres à chacun d’eux» (paragraphe 74 a)). L’OIT et les autres institutions multilatérales partenaires doivent par conséquent s’attendre à recevoir des demandes d’appui très variées. Toutefois, étant donné l’ampleur des enjeux en matière de travail décent et de protection sociale auxquels font face la quasi-totalité des Etats Membres, l’OIT pourrait bien devoir mobiliser largement ses ressources humaines et financières.
44. L’objectif 8 sur la promotion d’une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d’un travail décent pour tous pourrait susciter des demandes allant dans le sens d’un examen approfondi des défis auxquels sont confrontés les pays lors de l’élaboration d’une trajectoire de croissance à l’horizon 2030 qui crée suffisamment d’emplois décents et rende possible un mode de développement inclusif. L’OIT jouera sans doute un rôle important dans la réalisation de l’objectif 1 sur l’éradication de la pauvreté grâce à sa démarche consistant à «s’affranchir de la pauvreté par le travail» et à l’importance accordée à l’élargissement de la protection sociale et à la mise en place de socles de protection sociale. L’appui de l’OIT sera aussi particulièrement opportun pour la réalisation d’autres objectifs et cibles, notamment en ce qui concerne l’éducation et les compétences, l’égalité des sexes, les migrations, les inégalités, l’industrialisation ainsi que la gouvernance et l’état de droit.
45. Les ODD représentent à la fois un défi et une opportunité pour l’OIT. La prise en compte de ce nouveau programme nécessitera un renforcement de la capacité de l’Organisation à s’impliquer au niveau national. Les directeurs régionaux devraient par conséquent évaluer, en concertation avec les directeurs de zone et de pays, dans quelle mesure les pays ont intérêt à collaborer avec l’OIT et les équipes de pays des Nations Unies à propos des stratégies nationales de développement durable. Cette évaluation devrait tenir compte de toutes les questions considérées comme prioritaires ainsi que des possibilités de mise en place de partenariats interinstitutions par le biais des équipes de pays des Nations Unies au titre de l’ODD 8 et des cibles relatives au travail décent. Le calendrier des éventuelles interventions de l’OIT devrait également être fixé.
46. Sur la base de cette évaluation initiale, les directeurs régionaux devraient élaborer un projet de plan pour les deux prochaines années, qui accorde une attention particulière aux pays où les mandats et les autres partenaires, notamment les membres des équipes de pays des Nations Unies, sont particulièrement favorables à une forte mobilisation de l’OIT et où un tel plan pourrait avoir un impact significatif. Les projets de plans régionaux seraient évidemment plus détaillés pour l’année à venir et devront être révisés et reconduits, par exemple sur une base semestrielle. Il conviendrait de préciser le degré de soutien requis de la part des équipes mondiales d’appui technique du BIT, de MULTILATERALS, de PARDEV, de PROGRAM et des autres départements, ainsi que le calendrier des consultations nationales et de la planification et de l’exécution des programmes. Les directeurs régionaux désigneront des points focaux chargés d’assurer la coordination de l’appui apporté par l’OIT au niveau national concernant le Programme 2030.
47. Les projets de plans régionaux seront regroupés par le Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats en vue d’être soumis à l’examen de l’équipe globale de direction afin de garantir que les ressources mobilisées, principalement humaines mais aussi financières, peuvent être mises en adéquation et ordonnées en fonction des

---

priorités nationales. Le plan global d'appui aux pays serait étayé par la stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement et par la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

48. La contribution de l'OIT aux stratégies nationales de développement durable devrait, en temps utile, être intégrée dans les prochains PPTD, lesquels constitueraient la contribution de l'OIT au programme global de partenariat des Nations Unies. Il conviendrait également que les PPTD précisent le financement des activités de l'OIT, qui pourrait provenir de plusieurs sources, notamment des budgets nationaux (mobilisation de ressources nationales), de partenariats bilatéraux décentralisés, du fonds commun des Nations Unies, de programmes internationaux financés par des ressources extrabudgétaires ainsi que du budget ordinaire et du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) de l'OIT.
49. Il est impossible d'anticiper dans les plans de travail toutes les demandes émanant des Etats Membres, et les départements techniques et les responsables de région et de zone sont invités à faire preuve de la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins urgents. Le cas échéant, l'équipe globale de direction devra se pencher sur la question de savoir où et quand les ressources de l'OIT devront être réparties.

### **Intégrer le travail décent dans la programmation par pays des Nations Unies**

50. Le GNUD met en place un nouveau système de programmation par pays dans le cadre du Programme 2030 pour ses pays partenaires. Par ailleurs, les pays avancés devront décider de la manière la plus opportune de répondre à la demande formulée dans ce programme en faveur de plans stratégiques nationaux et de collaborer avec le système des Nations Unies. Il se peut donc que les pays aient besoin de temps pour déterminer la forme, les priorités et la chronologie de leurs actions à l'appui du Programme 2030, ainsi que le cadre institutionnel national retenu pour la mise en œuvre et le suivi de ce programme.
51. Les équipes de pays des Nations Unies et les institutions comme l'OIT devraient être prêtes à soutenir des consultations nationales et à participer, le cas échéant, à des commissions, comités ou groupes de travail qui pourraient être mis en place à cet effet dans les mois à venir, notamment au sein des parlements. Comme en témoigne l'annexe II, plusieurs des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des PPTD de l'OIT actuellement en cours prendront fin en 2015 et 2016. En toute logique, de nouveaux programmes de partenariat des Nations Unies et de nouveaux PPTD de l'OIT devraient leur succéder. Dans plusieurs pays, les premières discussions au sein des équipes de pays des Nations Unies et avec les gouvernements ont commencé, et le GNUD a publié un guide de référence provisoire intitulé *Mainstreaming the 2030 Agenda for Sustainable Development* (Intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030)<sup>7</sup>. Les équipes locales de l'OIT devraient être prêtes à prendre une part active à ces activités préparatoires. Les directives de l'OIT relatives aux PPTD sont en cours de révision, et un processus analogue est mené en parallèle dans les équipes de pays des Nations Unies mais aussi à la Banque mondiale. De nouvelles orientations pour la période biennale portant sur la préparation des PPTD seront d'ailleurs publiées prochainement.
52. Certains pays décideront peut-être de saisir l'occasion de l'adoption du Programme 2030 pour entreprendre un examen stratégique d'ampleur de leur cadre d'action pour une croissance inclusive et un développement durable. L'OIT sera sans doute invitée à contribuer à l'analyse des progrès accomplis en faveur du travail décent, des défis et contraintes et des

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante: <https://undg.org/wp-content/uploads/2015/10/Mainstreaming-the-2030-Agenda-UNDG-Interim-Reference-Guide-to-UNCTs-7-October-2015.pdf>.



---

possibilités d'action. En matière de positionnement et de participation, cette étape d'analyse préliminaire du cycle de programmation est essentielle. Des analyses par pays tenant compte des ODD ainsi que des orientations en la matière devront par conséquent être réalisées en priorité. Ces analyses devraient aborder les aspects particuliers de la situation des pays sur le plan socio-économique et sur celui des droits.

- 53.** Les équipes locales de l'OIT devront sans aucun doute chercher l'appui des équipes mondiales d'appui technique pour ce travail d'analyse, en particulier de STATISTICS. Dans de nombreux cas, il sera approprié et judicieux, pour les experts techniques du BIT, de collaborer avec leurs homologues d'autres institutions. Les nouvelles orientations techniques pour les analyses nationales sur le travail décent<sup>8</sup> peuvent être utilisées comme une ressource à cet effet. Un investissement supplémentaire dans le renforcement des capacités et les outils techniques sera nécessaire pour doter les collègues des Nations Unies des compétences et connaissances nécessaires pour prendre part aux activités en faveur du travail décent.
- 54.** D'autres pays préféreront peut-être passer directement à la formulation de programmes portant sur des priorités spécifiques comme l'emploi des jeunes ou les socles de protection sociale. MULTILATERALS et les équipes mondiales d'appui technique prépareront conjointement des notes d'orientation sur des thèmes relatifs aux politiques de promotion du travail décent sous l'angle particulier des ODD. Ces notes indiqueront comment l'approche stratégique de l'OIT peut aider les pays à évoluer vers une trajectoire de croissance plus inclusive et la réalisation de ces objectifs.

### **Renforcer la contribution de l'OIT aux équipes de pays des Nations Unies**

- 55.** Le caractère intégré du Programme 2030 et la place importante occupée par l'Agenda du travail décent exigent l'entière participation des directeurs et du personnel des bureaux extérieurs de l'OIT aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et des groupes des résultats relevant de ces équipes. L'expérience montre que la participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies peut être chronophage et, pour les bureaux de l'OIT relativement petits où la plus grande partie du personnel se consacre entièrement à l'exécution des projets, très difficile à gérer. Il est par conséquent proposé que les directeurs des bureaux de pays de l'OIT s'efforcent de rencontrer au plus tôt leurs homologues des équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents des Nations Unies afin d'avoir un échange de vues sur les plans, les méthodes de travail et la contribution de l'OIT aux partenariats nationaux en matière de développement durable.
- 56.** Le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) organise actuellement de nouveaux cours de sensibilisation et d'orientation en ce qui concerne le travail décent au service du développement durable à l'intention du personnel du BIT, en particulier les fonctionnaires en poste dans les pays. De la même manière, l'OIT collaborera entre autres avec l'Ecole des cadres du système des Nations Unies au sujet des formations destinées à permettre aux responsables des équipes de pays des Nations Unies d'avoir une bonne connaissance de la façon dont l'Organisation peut contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que de sa gouvernance et de ses méthodes de travail tripartites uniques en leur genre.

<sup>8</sup> Diagnostic par pays en matière de travail décent – Orientations techniques pour rédiger le rapport de diagnostic: [https://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/dcwdiagnostics\\_guide\\_july2015.pdf](https://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/download/dcwdiagnostics_guide_july2015.pdf)

- 
- 57.** Le système des équipes de pays des Nations Unies est appuyé, au niveau mondial, par le GNUM. L'OIT participe activement à l'élaboration de directives pour les équipes de pays des Nations Unies sur un éventail de sujets allant des stratégies générales de développement durable à la rationalisation des méthodes de gestion administrative. Il est prévu de mettre en œuvre à plus grande échelle les procédures opérationnelles permanentes (POP) du GNUM afin d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement dans les pays bénéficiant des programmes des Nations Unies. Ces procédures ont été initialement conçues à l'intention des pays (aujourd'hui plus de 50) qui ont opté pour l'initiative «Unis dans l'action», mais les équipes de pays des Nations Unies devraient être fortement incitées à les adopter. Compte tenu du statut d'institution spécialisée de l'OIT, et donc des obligations à assumer vis-à-vis du Conseil d'administration et de la Conférence, les bureaux extérieurs de l'Organisation devraient s'efforcer de participer à la mise en œuvre des POP lorsque cela est possible et rentable. Les mesures de réforme de l'OIT – notamment l'examen des processus métiers – seront l'occasion d'œuvrer en faveur de la réduction du coût de transaction de la mise en œuvre et de la présentation de rapports pour les bureaux de pays appliquant les POP et les méthodes propres aux équipes de pays des Nations Unies. Au niveau mondial, l'OIT continuera de participer activement aux activités du GNUM et de ses groupes de travail, en vue de veiller à ce que les nouvelles initiatives soient cohérentes avec les dispositions réglementaires de l'OIT et qu'elles donnent les meilleurs résultats possibles pour l'Organisation.
- 58.** Le Conseil d'administration est convenu que l'OIT devrait participer à un dispositif de partage des coûts entre les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies en vue d'assurer le financement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Ce dispositif couvre dix domaines: i) analyse et planification stratégiques; ii) contrôle du cycle de programmation par pays des Nations Unies; iii) représentation du Secrétariat de l'ONU et des organismes, résidents ou non résidents, des Nations Unies et soutien apporté par ces entités; iv) soutien apporté aux systèmes et aux processus nationaux de coordination; v) élaboration et gestion des services partagés d'appui opérationnel; vi) mesures préalables et interventions relatives à la gestion des crises; vii) communication externe et sensibilisation; viii) droits de l'homme et développement; ix) mobilisation commune des ressources et gestion conjointe des fonds; x) contrôle et coordination d'ensemble des équipes de pays des Nations Unies. Toutefois, les coordonnateurs résidents continueront sans doute de demander des financements supplémentaires, souvent aux institutions prenant part aux programmes par pays des Nations Unies de manière ponctuelle. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OIT souhaiteront répondre à ces demandes de contribution en fonction de leur évaluation des besoins et de la rentabilité, ainsi que de la disponibilité des ressources inscrites à leur budget.
- 59.** L'OIT demande que soit effectué un examen global du programme et des budgets du système des coordonnateurs résidents en vue d'en renforcer l'assise pour la mise en œuvre du Programme 2030.
- 60.** Les questions des bureaux extérieurs concernant le système du GNUM devraient être adressées à MULTILATERALS, qui est chargé de coordonner la participation de l'OIT au système des Nations Unies pour le développement, avec copie aux bureaux régionaux.
- 61.** L'OIT mène des activités dans de nombreux pays par le truchement des bureaux régionaux et des équipes sous-régionales de promotion du travail décent, ce qui permet de concentrer les ressources techniques au service des mandants. Selon la terminologie des Nations Unies, elle est donc un organisme non résident dans de nombreux pays, même si elle y mène des projets. Cela risque d'entraver la participation active de l'OIT aux équipes de pays des Nations Unies. Les directeurs des bureaux régionaux et des bureaux desservant plusieurs pays de l'OIT, lorsqu'ils évaluent la portée de l'appui de l'Organisation aux stratégies nationales de développement durable, devraient déterminer la meilleure manière d'accompagner les pays en tant qu'organisme non officiellement résident. Il sera nécessaire

---

d'accroître la visibilité de l'OIT et sa collaboration avec le système des Nations Unies par le biais des équipes de projet, des correspondants nationaux, de missions temporaires, de vidéoconférences ou de conférences téléphoniques et de missions soigneusement planifiées.

62. De plus, les directeurs régionaux souhaiteront envisager le renforcement de la participation de l'OIT aux structures régionales des Nations Unies et d'autres organisations, comme celles offertes par les commissions économiques et sociales et le GNUD<sup>9</sup> Le rôle actif de l'OIT dans des instances traitant de questions communes comme le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale peut également contribuer à faire en sorte que les méthodes de l'Organisation soient bien ancrées dans l'appui relevant du régime commun.
63. L'OIT participera également aux travaux du GNUD pour veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies accordent une attention particulière aux moyens de s'inspirer du savoir-faire des organismes non-résidents pour les stratégies nationales de développement durable.

### **III. Services consultatifs du BIT à propos du travail décent au service du développement durable**

64. Dans le cadre du programme de réforme du Directeur général, le BIT a renforcé et recentré ses capacités techniques dans plusieurs domaines qui contribuent à l'instauration du travail décent au service d'un développement durable. Les équipes mondiales d'appui technique seront les principales sources d'expertise sur lesquelles les fonctionnaires des bureaux extérieurs de l'OIT pourront s'appuyer pour élaborer les éléments des plans nationaux se rapportant au travail décent. Ces équipes couvrent les domaines de l'emploi, des entreprises, de la gouvernance et du tripartisme, de la protection sociale, des normes, de la qualité du travail, des statistiques et de la recherche. Elles nommeront des points focaux chargés de faciliter la coordination des services consultatifs en lien avec le Programme 2030.
65. Les programmes phares de l'OIT, à savoir Better Work, le Programme international révisé pour l'abolition du travail des enfants et le travail forcé (IPEC+), l'initiative mondiale pour une action préventive dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, le Programme en faveur d'emplois au service de la paix et de la résilience et le Programme en faveur des socles de protection sociale, joueront un important rôle de soutien dans les travaux menés par l'OIT au niveau national pour la mise en œuvre des ODD.
66. MULTILATERALS, en coopération avec les départements concernés du Portefeuille des politiques, élabore actuellement une série de brèves notes thématiques sur les priorités stratégiques récurrentes. Ces notes serviront non seulement d'outil de sensibilisation pour le personnel des bureaux de pays de l'OIT et les mandants, mais aussi de référence pour d'autres sources d'information et d'analyse. Il existe un grand potentiel de collaboration avec d'autres organismes dans de nombreux domaines. Les notes constitueront donc également une base de référence des activités pertinentes menées par ces organismes, notamment celles qui sont fondées sur des travaux de recherche effectués en collaboration.
67. La promotion du respect des principes et droits fondamentaux au travail, du dialogue social et du tripartisme, de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination sera un thème important pour l'OIT. Les orientations données en ce qui concerne la prise en compte

<sup>9</sup> La treizième Réunion régionale africaine de l'OIT (décembre 2015) a concentré son attention sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme 2030 des Nations Unies: [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_432582.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_432582.pdf)

---

de l'approche axée sur les droits adoptée par l'OIT pour le développement durable devront être revues au regard du Programme 2030. La conversion de l'action normative de l'Organisation en outils opérationnels susceptibles d'être utilisés par cette dernière et par d'autres organismes des Nations Unies ou parties prenantes permettra de faire largement connaître les normes de l'OIT et facilitera leur mise en œuvre. A cet effet, il conviendrait d'exploiter les analyses et évaluations réalisées par les organes de contrôle de l'OIT pour déterminer le degré d'application et de respect des principes et droits fondamentaux au travail, qui servent de référence pour la mise en pratique des droits fondamentaux au travail aux niveaux mondial, régional et national.

- 68.** L'objectif 8.b prévoit, d'ici à 2020, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et l'application du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. La nouvelle Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes fournit un cadre solide pour cette stratégie en faveur de l'emploi des jeunes. Elaborée sous la direction de l'OIT, elle sera prochainement mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat multipartite <sup>10</sup>.
- 69.** Le Pacte mondial pour l'emploi conclu en 2009 a été élaboré par l'OIT en réponse à la crise et a été adopté par les Nations Unies. L'ensemble de politiques auquel ce pacte fait référence est tout aussi pertinent pour ce qui est des enjeux liés à la promotion du travail décent au service du développement durable. Tout en gardant à l'esprit que ce pacte a été adopté par la Conférence internationale du Travail, le Bureau souhaitera revoir sa présentation dans la perspective de la mise en œuvre de l'ODD 8.
- 70.** Comme cela a été dit plus haut, le rapport intitulé *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016* aura pour thème «Transformer les emplois pour éradiquer la pauvreté». De plus, le développement de l'initiative du centenaire sur l'éradication de la pauvreté sera le thème du rapport que le Directeur général présentera à la session de 2016 de la Conférence internationale du Travail et donnera l'occasion de définir plus précisément les activités de l'OIT relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant l'accent sur le travail décent au service du développement durable.
- 71.** Sur la base des discussions qui auront lieu à la session de 2016 de la Conférence et des domaines prioritaires recensés par les directeurs régionaux, le Bureau révisera sa stratégie en matière de recherche et d'analyse des politiques en vue d'assurer la réalisation régulière de travaux de recherche fondés sur des données probantes. Ce faisant, compte tenu de la nécessité de renforcer la cohérence des politiques, il mettra de nouveau l'accent sur la possibilité de mener des activités de recherche conjointes avec les organismes partenaires. A cet égard, un programme conjoint de recherche est actuellement mis en place avec la Banque mondiale, et des collaborations similaires sont prévues avec la CNUCED et d'autres partenaires.
- 72.** L'analyse des besoins particuliers de groupes de pays tels que les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires et les Etats fragiles revêt une importance particulière dans l'élaboration des politiques de l'OIT. La contribution de l'Organisation aux stratégies nationales de développement durable doit être adaptée aux particularités de chaque pays, tout en se fondant sur l'expérience acquise au niveau international.
- 73.** L'OIT a apporté une contribution initiale à une compilation effectuée par le GNUM en vue d'élaborer un catalogue d'outils relatifs aux ODD à l'intention des équipes de pays des Nations Unies. Cette contribution sera actualisée à la suite de l'examen des moyens d'intervention et de l'analyse documentée des mesures prises.

<sup>10</sup> [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_447519/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_447519/lang--fr/index.htm).

---

## IV. Des indicateurs du travail décent pour suivre les progrès relatifs aux ODD

### Prise en compte du travail décent dans le cadre d'indicateurs

74. L'OIT participe au Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) créé par la Commission de statistique de l'ONU, qui comprend 28 Etats membres représentant toutes les régions, afin de soutenir la formulation de propositions finales relatives à un cadre d'indicateurs mondiaux. Ce cadre doit faciliter la mesure des progrès réalisés par rapport aux cibles de développement durable, notamment en ce qui concerne le travail décent, et sera au cœur du mécanisme de suivi à compter de 2016. L'OIT contribue à cette initiative en assurant la coordination des indicateurs relatifs à l'objectif 8 et, conjointement avec d'autres experts, aux cibles liées à l'Agenda du travail décent.
75. Ces travaux, qui devront être définis par les Etats membres (les organismes des Nations Unies ont le statut d'observateur), donneront lieu, en mars 2016, à la publication d'un rapport de la Commission de statistique, qui sera soumis aux participants à la réunion du Forum politique de haut niveau en juillet 2016. Une fois adopté par cet organe, le cadre d'indicateurs mondiaux sera formellement approuvé par l'Assemblée générale en septembre 2016. Au sein du BIT, cette action est conduite par le statisticien principal, avec le soutien du bureau de New York ainsi que des départements techniques, d'ACTRAV et d'ACT/EMP. Le rapport présenté en mars par l'IAEG à la Commission de statistique montre qu'il y aura plusieurs indicateurs pertinents pour les cibles liées à l'Agenda du travail décent et souligne le rôle de premier plan de l'OIT s'agissant de fournir et de compiler des informations pour plusieurs des indicateurs mondiaux. Certains de ces indicateurs sont déjà des indicateurs consolidés, tandis que beaucoup d'autres constituent encore des propositions à développer plus avant, en particulier en ce qui concerne les ventilations possibles qui ne sont pas actuellement disponibles partout <sup>11</sup>.
76. La liste des indicateurs mondiaux sera relativement courte et servira à mesurer les progrès à l'échelle mondiale <sup>12</sup>. Des efforts substantiels seront néanmoins nécessaires, en particulier de la part des pays en développement, pour produire et diffuser en temps opportun l'ensemble des indicateurs. Certains pays pourront aussi souhaiter suivre l'évolution d'un plus grand nombre d'indicateurs pour rendre compte de leurs progrès à l'échelle nationale.
77. L'OIT a acquis une expérience précieuse pour ce qui est d'aider les pays à produire des statistiques du travail et à fonder leurs pratiques en matière de statistiques sur des notions comparables à l'échelle internationale <sup>13</sup>. En matière d'analyse, l'Organisation a par ailleurs

<sup>11</sup> Voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-IAEG-SDGs-E.pdf>.

<sup>12</sup> Les 169 cibles prévues seront assorties de quelque 300 indicateurs pour l'ensemble des objectifs. S'agissant du travail décent, les exigences seront très fortes en matière de systèmes statistiques. Par exemple, même un pays développé tel que le Japon estime qu'il ne pourrait satisfaire aujourd'hui qu'à 60 pour cent de la liste d'indicateurs proposée (CESAP). Aussi s'attend-on à ce qu'il faille débloquer impérativement des fonds spéciaux au niveau international pour aider les pays à renforcer leurs capacités statistiques et à pouvoir ainsi produire les valeurs de référence et les indicateurs nécessaires. La coopération Sud-Sud a aussi été citée comme un élément clé à cet égard pour que personne ne soit laissé de côté.

<sup>13</sup> La Conférence internationale des statisticiens du travail (qui est hébergée par le BIT) est l'un des mécanismes les plus anciens et s'est révélée très utile dans le cadre des discussions tenues par les pays au sein de l'IAEG en vue de définir le cadre d'indicateurs.

---

soutenu l'élaboration de profils de pays concernant le travail décent<sup>14</sup>. Les lignes directrices de l'OIT concernant l'établissement des diagnostics par pays en matière de travail décent sont fondées sur cette expérience, ainsi que sur d'autres données d'expérience pertinentes. Une hausse des demandes de soutien émanant des Etats Membres aux fins de production des indicateurs proposés est à prévoir, et une augmentation des ressources techniques et financières sera donc nécessaire<sup>15</sup>.

- 78.** Les commissions régionales de l'ONU élaborent aussi actuellement une liste plus large d'indicateurs régionaux spécifiques qui alimenteront le processus mondial avec la participation active des statisticiens du travail des différentes régions<sup>16</sup>. Certains pays comme le Mexique, l'Inde ou le Brésil mènent déjà des discussions au sujet de leurs indicateurs nationaux. Le Bureau devra déterminer les ressources humaines et financières nécessaires pour aider les pays à appliquer ces lignes directrices afin de définir leur base nationale de référence en matière de travail décent et de rendre compte des progrès accomplis. Par ailleurs, le suivi mondial de l'ensemble élargi d'indicateurs exigera un effort particulier de la part du Bureau (jamais entrepris auparavant) en vue de compiler les données existantes, de contribuer à combler les lacunes importantes en la matière et d'affiner les estimations pour les pays qui ne produisent pas de données, le but étant d'obtenir des estimations mondiales de meilleure qualité et d'assurer une ventilation adéquate. A cet égard, la liste élargie comprendra des indicateurs d'ordre quantitatif et qualitatif, qui remettront parfois en question les méthodes habituelles et nécessiteront, tant de la part des pays que de la part du BIT, l'adoption d'approches innovantes et la prise en compte de nouvelles méthodes de travail. Dans le cadre des discussions préliminaires, la présentation de rapports annuels est envisagée afin de permettre le suivi des progrès du Programme 2030 une fois qu'une base de référence aura été définie.

## **Renforcer la capacité du BIT à faciliter le suivi des ODD**

- 79.** Comme énoncé plus haut, les deux cibles finales des ODD concernent le renforcement de la capacité des pays en développement à collecter des données pertinentes et à les analyser, notamment pour suivre les progrès de la mise en œuvre de ces objectifs. Dans les pays les moins avancés en particulier, les services statistiques ne sont pas encore en mesure de collecter certaines données importantes avec une couverture et une fréquence suffisantes. Cela entrave l'élaboration des politiques et le suivi des progrès. Le BIT devrait se doter des capacités nécessaires pour apporter un soutien accru aux pays afin de les aider à collecter et diffuser les indicateurs et données pertinents et à analyser les données relatives au travail décent à l'appui des politiques, des programmes et des rapports nationaux. Lors de la session de 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies, un partenariat mondial destiné à soutenir la révolution des données a été lancé afin de s'attaquer à cette question, et l'OIT a déjà exprimé sa volonté d'y participer. Ce partenariat vise à mobiliser des donateurs pour cette tâche colossale. La question avait déjà été abordée lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba, dans le cadre de la «révolution des données» lancée par le Secrétaire général de l'ONU en 2014 avec

<sup>14</sup> <http://www.ilo.org/integration/themes/mdw/lang--en/index.htm>.

<sup>15</sup> Dans le cadre du processus relatif aux OMD, l'OIT a aidé des pays à suivre quatre indicateurs. D'énormes écarts ont été relevés pour les indicateurs disponibles, et le Bureau a dû déployer d'importants efforts (au moins trois départements concernés) pour assurer un compte rendu régulier (tous les deux ans) à ce sujet. Des enseignements devraient être tirés de cette expérience, en particulier quant à la nécessité de préparer l'Organisation à relever le défi qui l'attend.

<sup>16</sup> Pour l'heure, seules les régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique disposent de statisticiens du travail spécialisés. Les Etats arabes compteront bientôt un poste d'assistant. Enfin, la région Europe, qui couvre la plus grande partie de l'Asie centrale russophone, n'en a pas.

---

la publication d'un rapport spécial élaboré par un groupe d'experts mandaté à cet effet. Dans le cadre de ce partenariat et d'autres initiatives comme Paris 21 et le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages<sup>17</sup>, STATISTICS et PARDEV élaboreront une proposition de projet visant à renforcer la capacité des pays à produire, analyser et diffuser des statistiques du travail et à aider les mandants à suivre la mise en œuvre d'un certain nombre d'ODD et de cibles et à en rendre compte, en particulier dans les pays les moins avancés, mais aussi à adapter ces concepts au monde développé. La capacité du BIT à compiler et fournir régulièrement des estimations mondiales pour une aussi large gamme d'indicateurs sera évaluée et réexaminée, tant au siège que sur le terrain.

## **V. Renforcement des capacités, communication, partage des connaissances et perfectionnement du personnel**

### **Renforcer la capacité des mandants de participer aux stratégies nationales**

- 80.** L'aptitude à saisir l'occasion d'ancrer le travail décent et la croissance inclusive dans les stratégies nationales de développement durable dépendra en très grande partie de la capacité des gouvernements – par l'intermédiaire des ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales –, des organisations d'employeurs et des syndicats à participer activement et de façon constructive aux consultations et au processus de décision à l'échelon national. Comme on peut en juger par la formulation du Programme 2030, les cibles relatives au travail décent, y compris les socles de protection sociale, l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre les inégalités, sont perçues comme des domaines d'action clés pour accélérer la croissance et le développement et les rendre plus inclusifs et mieux à même de réduire la pauvreté. Bon nombre de ces outils, mais pas tous, relèvent de la responsabilité des ministères de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Or, par le passé, ces ministères n'étaient souvent pas considérés par les gouvernements (et les composantes clés du système multilatéral) comme des acteurs macroéconomiques stratégiques. Le BIT élaborera par conséquent un programme de renforcement des capacités spécialement destiné aux ministères, en particulier ceux des pays les moins avancés, dans le but de recenser les besoins et d'y répondre, par exemple en ce qui concerne la capacité de mener des discussions stratégiques interministérielles sur le développement durable. Il est suggéré que l'équipe mondiale d'appui technique en matière de gouvernance, conjointement avec le Centre de Turin, élabore des propositions en la matière. A cet égard, il se peut aussi que la capacité des systèmes de consultation tripartites doive être renforcée afin que ceux-ci puissent jouer un rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030.
- 81.** Il importe également que les partenaires sociaux fassent entendre leur voix dans le cadre des processus de consultation et de prise de décisions liés au suivi du Programme 2030. ACT/EMP et ACTRAV, conjointement avec le Centre de Turin, souhaiteront examiner leurs activités de renforcement des capacités dans le but de favoriser la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à la mise en œuvre du Programme 2030.

<sup>17</sup> Le Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages est un organe de la Commission de statistique de l'ONU qui est présidé par la Banque mondiale. L'OIT siège à son conseil de gestion, lequel a récemment annoncé la création d'un fonds d'affectation spécial de la Banque mondiale pour aider 15 pays en développement à effectuer des enquêtes polyvalentes régulières.

---

## **Renforcer les activités de sensibilisation, de communication et d'échange d'informations**

82. DCOMM, MULTILATERALS et plusieurs départements techniques ainsi que les bureaux régionaux fournissent continuellement des matériels de sensibilisation et d'information sur le rôle du travail décent dans le développement durable. Il faudra en effet rappeler sans relâche aux partenaires potentiels et au public intéressé l'importance du travail décent pour le développement durable et le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre du Programme 2030.
83. Il importe également de mettre au point une source d'information en ligne facile à utiliser à l'intention des fonctionnaires du BIT et des mandants, qui leur donne accès à des outils de sensibilisation, à des matériels de formation et d'orientation, à des documents stratégiques et à des travaux de recherche et des rapports analytiques sur lesquels ils puissent se fonder pour inscrire le travail décent au cœur des nouvelles stratégies nationales de développement durable.

## **Perfectionnement du personnel et échange de connaissances**

84. Pour que le plan de l'OIT pour la mise en œuvre du Programme 2030 puisse porter ses fruits, il faut que le personnel soit bien informé et bien préparé. Le Centre de Turin élabore actuellement des formations et activités de renforcement des capacités à cet effet, qui seront basées sur l'expérience acquise avec les Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent. Par exemple, pour apporter l'appui voulu à la mise en œuvre de l'objectif 8, le personnel devra approfondir sa compréhension de la relation entre les politiques macroéconomiques et l'emploi.
85. Des séances d'information et des consultations régulières devront être organisées avec le personnel sur le terrain afin d'échanger les informations les plus récentes et de passer en revue les opportunités offertes et les sujets de préoccupation. Il est demandé à chaque département technique du siège de nommer un coordonnateur pour les activités relatives à la mise en œuvre des ODD. Ces coordonnateurs serviront d'agents de liaison avec le Portefeuille des programmes extérieurs et des partenariats, et particulièrement avec les interlocuteurs du système des Nations Unies au niveau régional.

## **VI. Partenariats multipartites, coalitions thématiques et mobilisation de ressources**

86. Le Programme 2030 affirme que «la revitalisation d'un partenariat mondial facilitera un engagement mondial fort au service de la réalisation de tous les objectifs et cibles fixés, rassemblant ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles». L'OIT souhaitera participer à la mise en place de ce partenariat ou de cet ensemble de partenariats, par exemple en réunissant les parties prenantes à l'échelle mondiale en vue de soutenir la mise en œuvre de l'ODD 8 et des autres objectifs en matière de travail décent du Programme 2030. Les partenariats serviront de plates-formes mondiales pour mobiliser le soutien politique, les financements et les moyens techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.
87. Les partenariats fourniront un cadre pour un certain nombre de coalitions thématiques et d'initiatives axées sur l'action qui seront alignées sur les cibles pertinentes (travail des enfants/travail forcé, emploi des jeunes, protection sociale, sécurité au travail, migrations de main-d'œuvre, etc.). L'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes, que l'OIT a



---

lancée à la demande du Conseil des chefs de secrétariat, en est un exemple. Le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, déjà bien établi, et l'initiative conjointe du GNUD et de l'OIT sur la mise en place de socles de protection sociale (cibles 1.3 et 10.4) constituent d'autres exemples de partenariats collaboratifs et constructifs dans le cadre desquels l'OIT est en mesure de jouer un important rôle de chef de file. Il existe de nombreuses possibilités de mettre en œuvre des initiatives analogues sur plusieurs thèmes liés à la notion de travail décent au service du développement durable.

88. Les organismes multilatéraux seront les principaux moteurs des partenariats multipartites thématiques ou axés sur les ODD. Les départements du Portefeuille des politiques, en coopération avec MULTILATERALS, coordonneront la participation de l'OIT à ces partenariats. Dans certains cas, l'Organisation devrait en être le principal instigateur, tandis que, dans d'autres, il serait plus opportun qu'elle soit un partenaire parmi d'autres.
89. Il est crucial pour l'OIT d'élaborer une stratégie harmonisée pour la mobilisation de ressources. PARDEV, en consultation avec les départements du Portefeuille des politiques et les régions, recensera les sources de financement les plus appropriées pour les activités d'appui de l'OIT au Programme 2030, par domaine d'action et pays ou région. Cela comprend les sources potentielles de financement, publiques et privées.

## **VII. Supervision par l'équipe globale de direction et liste des mesures à prendre**

90. L'équipe globale de direction souhaitera suivre de près le déploiement du plan de mise en œuvre de l'OIT à l'horizon 2030 par le biais de rapports périodiques sur les progrès accomplis relativement à certaines questions particulières nécessitant une coordination au sein du Bureau. Ces rapports porteront sur des aspects spécifiques du plan et seront élaborés par les soins de DDG/FOP.
91. MULTILATERALS organisera, si besoin est, des réunions des départements et des régions en vue d'assurer la coordination des activités liées au Programme 2030 et en communiquera, s'il y a lieu, le compte rendu à l'équipe globale de direction. L'équipe de coordination pour le résultat facilitateur A du programme concernant la sensibilisation à la question du travail décent jouera également un rôle important pour assurer la cohérence de l'action menée par l'OIT dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Cette équipe voudra en particulier s'assurer que, le cas échéant, les activités menées par l'OIT au niveau national et au titre des dix résultats stratégiques sont également assimilées à des activités de mise en œuvre à l'horizon 2030, et réciproquement. Cela permettra d'éviter toute double notification et de suivre l'évolution de la contribution globale de l'OIT au suivi assuré par le système des Nations Unies.
92. L'équipe globale de direction devra en particulier prendre une décision quant au choix des pays qui bénéficieront d'un appui intensif de l'OIT en 2016 et à la mobilisation du soutien technique nécessaire au profit des bureaux de pays concernés.
93. A la suite de l'adoption de la nouvelle stratégie de coopération pour le développement de l'OIT, PARDEV, en coopération avec les régions et les départements du Portefeuille des politiques, élaborera une stratégie coordonnée de mobilisation de ressources destinée à cibler efficacement les activités de collecte de fonds et à éviter la présentation de plusieurs propositions distinctes aux mêmes partenaires. Des rapports sur la coordination des activités de mobilisation de ressources au profit de programmes et projets liés au Programme 2030 seront inclus dans les rapports périodiques destinés à l'équipe globale de direction.

94. Au niveau mondial, la planification de la mise en œuvre évoluera au cours de 2016, et des éclaircissements seront notamment donnés au sujet de la contribution de la Banque mondiale et d'autres acteurs clés. L'équipe globale de direction devra être tenue au courant à cet égard.
95. Le Conseil d'administration du BIT se penchera régulièrement sur les questions touchant au Programme 2030 et, comme cela a été mentionné ci-dessus, la Conférence internationale du Travail examinera en 2016 le rapport thématique du Directeur général consacré au développement de l'initiative du centenaire sur l'éradication de la pauvreté.
96. L'OIT devrait aussi être prête à jouer un rôle important dans le suivi annuel des Nations Unies et l'examen des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030. Ce programme couvrant une période de quinze ans, il sera également nécessaire de vérifier de temps en temps si les moyens d'intervention doivent être renforcés.
97. La liste ci-dessous récapitule les mesures à prendre recensées dans le présent document, les unités chargées de leur exécution et le calendrier correspondant.

### Plan de mise en œuvre 2016: liste des mesures à prendre

Mesures à prendre	Région/département	Calendrier
1. Evaluation régionale préliminaire de la participation de l'OIT aux stratégies nationales de développement durable en 2016 et 2017	Directeurs régionaux, après consultation du personnel des bureaux de pays	Janvier-mars
2. Contacts avec les responsables des équipes de pays des Nations Unies dans les pays où l'OIT ne dispose pas de bureau pour discuter de la meilleure façon, pour l'OIT, de contribuer aux stratégies nationales de développement durable	Directeurs de bureaux de zone	Janvier-mars
3. Rapport de synthèse sur les activités potentielles de l'OIT au niveau national, rédigé à l'intention de l'équipe globale de direction	MULTILATERALS	Mars
4. Elaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources pour les activités liées au Programme 2030	PARDEV, en consultation avec les départements du Portefeuille des politiques, les programmes phares et les régions (résumé à inclure dans le rapport destiné à l'équipe globale de direction)	Janvier-février
5. Elaboration d'une stratégie de partenariat de l'OIT axée sur les ODD	MULTILATERALS, qui organisera des réunions avec les départements compétents du Portefeuille des politiques et PARDEV	Janvier-mai
6. Elaboration du rapport <i>Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016</i>	RESEARCH, en consultation avec CAB, DDG/P et MULTILATERALS	Examen du projet de rapport en avril, pour publication en mai
7. Rapport thématique du Directeur général sur l'initiative sur l'éradication de la pauvreté	DG et CAB	Janvier-avril
8. Collaboration avec la Commission de statistique de l'ONU à propos des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	STATISTICS, avec l'appui des départements du Portefeuille des politiques, d'ACT/EMP, d'ACTRAV et du bureau de New York	Janvier-mars
9. Mise au point d'un programme d'appui pour les indicateurs au niveau national	STATISTICS et PARDEV, avec les départements du Portefeuille des politiques et les régions	Janvier-juin
10. Cours de sensibilisation et d'orientation sur le travail décent et les ODD à l'intention des fonctionnaires du BIT	Centre de Turin, en consultation avec MULTILATERALS et HRD	Septembre 2015 -février 2016
11. Elaboration de programmes pour renforcer la capacité des mandants à participer aux stratégies nationales de développement durable	Centre de Turin, conjointement avec GOUVERNANCE, STATISTICS, ACT/EMP et ACTRAV	Janvier-juin

<b>Mesures à prendre</b>	<b>Région/département</b>	<b>Calendrier</b>
12. Collaboration avec l'ECSNU pour l'organisation de cours de formation à l'intention des responsables des équipes de pays des Nations Unies	Centre de Turin, en collaboration avec MULTILATERALS	Janvier-décembre
13. Elaboration et publication de nouvelles directives relatives aux PPTD	PROGRAM	Janvier-février
14. Coordination du résultat facilitateur A avec la mise en œuvre du Programme 2030	PROGRAM (équipe de coordination du résultat facilitateur A)	A partir de janvier
15. Contribution de l'OIT aux éléments d'orientation du GNUD à l'intention des équipes de pays des Nations Unies	Bureau de New York et MULTILATERALS, en collaboration avec PROGRAM et PARDEV	A partir de janvier
16. Contribution de l'OIT au suivi du Forum politique de haut niveau	Bureau de New York et MULTILATERALS, en consultation avec DDG/MR et CAB pour ce qui est des incidences sur les ordres du jour du Conseil d'administration et de la Conférence	Janvier-juin
17. Désignation de coordonnateurs par les équipes mondiales d'appui technique, les programmes phares et les régions	DDG/P et directeurs régionaux	Janvier-février
18. Organisation d'ateliers avec les coordonnateurs du BIT pour le Programme 2030	MULTILATERALS, en coordination avec les régions et les départements du siège	Mars-décembre
19. Notes stratégiques sur des sujets se rattachant à la notion de travail décent au service du développement durable	MULTILATERALS, en consultation avec les départements du Portefeuille des politiques	A partir de septembre 2015
20. Rapport actualisé, à présenter à la session de mars du Conseil d'administration, sur les processus d'examen au niveau mondial des Nations Unies, les activités de mise en œuvre de l'OIT, etc.	MULTILATERALS	Janvier
21. Lancement d'une nouvelle page Web sur le travail décent au service du développement durable	DCOMM et MULTILATERALS	Janvier
22. Examen des activités de recherche et d'analyse des politiques au regard des objectifs et des cibles du Programme 2030 en matière de travail décent	Portefeuille des politiques	Juillet-octobre 2016



## Annexe I

### Liens entre les cadres de résultats du programme et budget pour 2016-17 et les objectifs et les cibles du Programme 2030

(tableau non exhaustif et indicatif, faisant mention des liens directs et indirects)

ODD et cadres de résultats du programme et budget		
Résultats stratégiques		ODD et cibles
Résultat 1:	Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité	1.1 à 1.4; 4.3 à 4.5; 4.c; 5.1; 5.4; 5.5; 8.1 à 8.10 + 8.a et 8.b; 9.1 à 9.2; 10.1; 11.5 (objectifs 6; 7, et 10)
Résultat 2:	Normes internationales du travail	16.3; 8.8
Résultat 3:	Socles de protection sociale	1.1; 1.2; 1.3; 3.8; 3.c; 10.4
Résultat 4:	Entreprises durables	8.2; 8.3; 9.3; 12.4; 12.6
Résultat 5:	Economie rurale	1.1; 1.2; 2.3; 10.1
Résultat 6:	Economie informelle	1.1; 1.2; 5.1; 10.1
Résultat 7:	Conformité des lieux de travail	3.9; 10.4; 8.8
Résultat 8:	Formes de travail inacceptables	8.7; 16.2
Résultat 9:	Migration de main-d'œuvre	8.8; 10.7; 10.c
Résultat 10:	Travailleurs et employeurs	16.7; 4.c

  

ODD et éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques		
Éléments déterminants pour l'élaboration des politiques		ODD et cibles
Élément 1:	Normes internationales du travail	16.3; 8.8
Élément 2:	Dialogue social	16.7
Élément 3:	Egalité entre hommes et femmes	4.5; 5.1 à 5.6; 5.a à 5.c; 8.5; 10.2

  

Résultats facilitateurs		
Fourniture de services essentiels		ODD et cibles
A.	Sensibilisation efficace à la question du travail	Mécanisme de coordination pour la contribution de l'OIT à la mise en œuvre du Programme 2030
B.	Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation	Surveillance de l'action menée par l'OIT à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030
C.	Services d'appui efficaces et utilisation efficace des ressources de l'OIT	Collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies

  

ODD et initiatives du centenaire		
Initiatives du centenaire		ODD et cibles
Initiative 1:	initiative sur la gouvernance	16.3; 16.7; 16.10; 17.9; 17.13 à 17.19
Initiative 2:	initiative sur les normes	8.7; 16.3
Initiative 3:	initiative verte	8.4; 9.4; 12.5 (objectifs 13; 14 et 15)
Initiative 4:	initiative sur les entreprises	8.2; 8.3; 9.3
Initiative 5:	initiative sur l'éradication de la pauvreté	Cadre global définissant la contribution de l'OIT au Programme 2030 (ODD 8+)
Initiative 6:	initiative sur les femmes au travail	4.5; 5.1; 5.a; 8.5; 10.2
Initiative 7:	initiative sur l'avenir du travail	1.1 à 1.4; 4.3 à 4.5; 4.c; 5.1; 5.4; 5.5; 8.1 à 8.10, 8.a et 8.b; 9.1, 9.2; 10.1; 11.5 (objectifs 6; 7 et 10)

---

---

**ODD et programmes phares**

---

<b>Programmes phares</b>		<b>ODD et cibles</b>
Programme 1:	Better Work	5.5; 8.2; 8.8; 9.3; 17.11
Programme 2:	IPEC+	8.7; 16.2
Programme 3:	Sécurité et santé au travail	3.9; 8.8; 9.3
Programme 4:	Des emplois au service de la paix et de la résilience	Objectifs 1; 8; 10; 11; 13 et 16
Programme 5:	Le socle de protection sociale	1.3; 3.8; 5.4; 8.5; 10.4

---

## Annexe II

### Lancement de PNUAD sur la période 2014-2016 et PPTD de l'OIT

Le tableau ci-après indique la durée des PNUAD et des PPTD actuellement en cours. Il a été élaboré à partir d'informations provenant du site Web du GNUM, ainsi que des départements PARDEV et PROGRAM. La planification d'un nouveau PNUAD commence généralement un an avant que le plan-cadre existant n'arrive à échéance, mais des retards peuvent se produire, essentiellement pour des raisons d'ordre politique. Tous les PPTD, hormis celui en cours à Maurice, sont alignés sur les PNUAD correspondants. Le cycle d'un PNUAD est habituellement de cinq ans, mais cette durée peut varier.

Région	Pays	2014	2015	2016
Afrique	Afrique du Sud			UNSCF 2013-2017 PPTD **
	Algérie	PNUAD 2012-2014 PPTD **		
	Botswana		PNUAD 2012-2016 PPTD 2011-2015	
	Burkina Faso	PNUAD 2011-2015 PPTD 2012-2015		
	Burundi		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Cabo Verde		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Cameroun			PNUAD 2013-2017 PPTD 2014-2017
	République centrafricaine		PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2016	
	Côte d'Ivoire	PNUAD 2009-2015 PPTD * (arrivé à échéance)		
	Djibouti			PNUAD 2013-2017 PPTD **
	Egypte			PNUAD 2013-2017 PPTD *
	Erythrée		PNUAD 2013-2016 PPTD *	
	Ethiopie		PNUAD 2012-2016 PPTD 2014-2015	
	Gabon		PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2016	
	Gambie		PNUAD 2012-2016 PPTD 2014-2017 **	
	Ghana		PNUAD 2012-2016 PPTD 2014-2017 **	
	Guinée			PNUAD 2013-2017 PPTD 2014-2017
	Guinée-Bissau			PNUAD 2012-2017 PPTD 2012-2015
	Guinée équatoriale			PNUAD 2013-2017 PPTD *

Région	Pays	2014	2015	2016
	Lesotho			LUNDAP 2012-2017 PPTD 2012-2017
	Libéria			PNUAD 2013-2017 PPTD 2014-2019 **
	Libye	Cadre des Nations Unies 2013-2014 PPTD*		
	Malawi		PNUAD 2012-2016 PPTD 2011-2016	
	Mali	PNUAD 2015-2019 PPTD 2012-2015		
	Maurice		PNUAD 2013-2016 PPTD 2012-2014 ***	
	Mauritanie		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Mozambique	PNUAD 2012-2015 PPTD 2011-2015		
	République démocratique du Congo			PNUAD 2013-2017 PPTD 2013-2016
	Rwanda			PNUAD 2013-2017 PPTD **
	Sao Tomé-et-Principe		PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2016	
	Sénégal		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Somalie	PNUAD 2011-2015 PPTD 2012-2015		
	Soudan		PNUAD 2013-2016 PPTD*	
	Soudan du Sud		PNUAD 2012-2013 PPTD **	
	Swaziland	PNUAD 2011-2015 PPTD 2010-2014		
	Ouganda	UNDAD 2010-2015 PPTD 2012-2015		
	République-Unie de Tanzanie		UNDAP 2011-2015 PPTD 2013-2016	
	Tchad	PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2015	Tchad	PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2015
	Zambie	PNUAD 2011-2015 PPTD 2013-2016		
	Zimbabwe	PNUAD 2012-2015 PPTD 2012-2015		



Région	Pays	2014	2015	2016
Amériques	Argentine	PNUAD 2010-2015 PPTD 2012-2015		
	Barbade		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Belize		PNUAD 2013-2016 PPTD 2009-2015	
	Etat plurinational de Bolivie			PNUAD 2013-2017 PPTD **
	Brésil		PNUAD 2012-2016 PPTD **	
	Colombie	PNUAD 2008-2014 PPTD 2008-2014		
	Costa Rica			PNUAD 2013-2017 PPTD 2013-2017
	République dominicaine		PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2015	
	El Salvador	PNUAD 2012-2015 PPTD**		
	Guyana		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Haïti			PNUAD caduc PPTD *
	Honduras		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Jamaïque		PNUAD 2012-2016 PPTD*	
	Nicaragua			PNUAD 2013-2017 PPTD**
	Panama	PNUAD 2012-2015 PPTD 2012-2015		
	Pérou		PNUAD 2012-2016 PPTD**	
	Suriname		PNUAD 2012-2016 PPTD*	
Uruguay	PNUAD 2011-2015 PPTD*			
Etats arabes	Arabie saoudite		PNUAD 2012-2016 PPTD *	
	Jordanie			PNUAD 2013-2017 PPTD 2012-2015
	Liban	PNUAD 2010-2014 PPTD *		
	République arabe syrienne	PNUAD 2007-2011 PPTD **		
	Territoire palestinien occupé		PNUAD 2014-2016 PPTD 2013-2016	
	Yémen	PNUAD 2012-2015 PPTD **		

Région	Pays	2014	2015	2016
Asie et Pacifique	Bangladesh		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Cambodge	PNUAD 2011-2015 PPTD 2011-2015		
	Chine	PNUAD 2011-2015 PPTD 2013-2015		
	Fidji			PNUAD 2013-2017 PPTD **
	Inde			PNUAD 2013-2017 PPTD 2013-2017
	Indonésie	PNUAD 2011-2015 PPTD 2012-2015		
	République islamique d'Iran		PNUAD 2012-2016 PPTD *	
	République démocratique populaire lao		PNUAD 2010-2016 PPTD 2011-2015	
	République des Maldives	PNUAD 2011-2015 PPTD*		
	Mongolie		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2016	
	Myanmar			PNUAD 2012-2015 PPTD*
	Népal			PNUAD 2013-2017 PPTD 2013-2017
	Pakistan			PNUAD 2013-2017 PPTD 2010-2015
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNUAD 2012-2015 PPTD 2013-2015		
	Samoa			PNUAD 2013-2017 PPTD 2013-2016
	Sri Lanka			PNUAD 2012-2016 PPTD 2013-2017
	Thaïlande		PNUAD 2012-2016 PPTD**	
Viet Nam		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2016		

Région	Pays	2014	2015	2016
Europe et Asie centrale	Albanie		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015	
	Arménie	PNUAD 2010-2015 PPTD 2012-2015		
	Azerbaïdjan	PNUAD 2011-2015 PPTD 2012-2015		
	Bélarus	PNUAD 2011-2015 PPTD *		
	ex-Rép. yougoslave de Macédoine	PNUAD 2010-2015 PPTD 2010-2013		
	Géorgie	PNUAD 2011-2015 PPTD *		
	Kazakhstan	PNUAD 2011-2016 PPTD 2013-2015		
	Kirghizistan		PNUAD 2011-2017 PPTD 2012-2014	
	Kosovo	PNUAD 2011-2015 PPTD *		
	République de Moldova			PNUAD 2013-2017 PPTD 2012-2015
	Monténégro		PNUAD 2010-2015 PPTD **	
	Ouzbékistan	PNUAD 2010-2015 PPTD 2014-2016		
	Serbie	PNUAD 2011-2015 PPTD 2013-2017		
	Tadjikistan	PNUAD 2010-2015 PPTD 2014-2017		
	Turkménistan	PNUAD 2010-2015 PPTD *		
	Turquie	PNUAD 2011-2015 PPTD *		
Ukraine		PNUAD 2012-2016 PPTD 2012-2015		
PNUAD au niveau sous-régional				PNUAD Pacifique 2013-2017
			PNUAD Caraïbes 2012-2016	

\* Aucun PPTD. \*\* Projet de PPTD. \*\*\* PPTD non aligné sur le PNUAD.